

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-311

A R R ÈTE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-2 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'il importe de prendre des mesures de police afin d'assurer le bon déroulement de l'inauguration du bus « Infocom » devant l'Hôtel de Ville Place du Général de Gaulle :

ARRÈTE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule Place du Général de Gaulle, sur les emplacements situés en face du n°47, l'Hôtel de Ville, et ce, le mardi 16 décembre de 18h à 21h environ.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 4 décembre 2025

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 04/12/2025
Le Maire,
David CALCOEN

